

Soutien à la filière avicole *Aménagement des parcours à volailles*



Objet :

Soutenir le maintien et le développement d'une production avicole de qualité.

Le parcours à volailles est un aménagement fondamental de l'élevage de volailles de plein air. Cet espace extérieur influe sur la santé animale et la qualité des produits finis, et au-delà sur l'image de marque d'une production.

Bien arboré, le parcours à volailles contribue à :

- améliorer les conditions d'élevage des volailles par une meilleure prise en compte du bien-être animal, et notamment du confort thermique du bâtiment, face aux aléas climatiques (soleil, vent...),
- assurer le maintien de la ressource en eau et l'amélioration de la qualité de l'eau,
- maintenir la qualité des paysages ruraux par l'intégration paysagère des zones d'élevages.

Bénéficiaires :

- propriétaires d'exploitations agricoles,
- exploitants agricoles,
- communes engagées dans un Contrat Paysage Rural (pour la partie travaux)

Montant de l'aide :

- 50 % du coût HT de l'étude plafonné à 310 € HT,
- 50 % du coût HT des travaux plafonné à 3 000 € HT par parcours.

Modalités :

Les dépenses éligibles concernent l'étude, les travaux et les matériaux nécessaires à la réalisation des projets de plantations liés directement à un parcours avicole, à savoir :

- l'étude technique du projet,
- l'achat des végétaux,

- l'achat des matériaux relatifs à la plantation (paillage, protection et tuteurage),
- les travaux de préparation de terrain,
- les travaux de plantation,
- la préparation du paillage,
- la pose du paillage, des protections et du tuteurage.

Conditions de recevabilité :

Une étude technique et paysagère par un technicien forestier et un architecte paysagiste est obligatoire au préalable.

N.B. : Les modalités détaillées de cette aide figurent dans le règlement modifié par délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 8 septembre 2017.

_____ s'adresser au : _____



PÔLE TERRITOIRES ET COLLECTIVITÉS
Direction de l'Environnement, de l'Agriculture
et de la Pêche
Service Agriculture et Pêche
Tél. 02 28 85 86 42